Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260907-2026_090-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 7 Septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	25	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **14/09/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/09/2026.
L'an 2026, le 7 septembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/09/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAREL Aude à M. HARDÉ Vincent, Mme DESCAMPS Catherine à M. BEUCHET Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE DEUN Solen

DÉLIBÉRATION 2026 -090 — Constitution d'une Commission d'Appel d'Offres pour la passation d'un marché d'assurance " risque statutaire "

Rapporteur : M. Ludovic ÉPAILLARD, Adjoint délégué aux finances et au personnel

La Commune a lancé, le 10 juillet dernier, un appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché d'assurance « risques statutaires », pour une durée de six années à compter du 1er janvier 2027 (l'actuel marché couvrant ce risque, conclu avec SMACL Assurances SA, arrivant en effet à échéance le 31 décembre prochain).
Compte tenu du montant estimé du futur marché, la consultation a été lancée selon une procédure formalisée, à savoir l'appel d'offres ouvert défini aux articles L 2124-2 et R 2124-1 du Code de la Commande Publique.
Pour cette consultation, la date limite de remise des offres a été fixée au mercredi 9 septembre 2026 à 12h00.
L'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée (et sauf quelques exceptions), le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même Code, c'est-à-dire, pour les communes de 3 500 habitants et plus : le maire ou son représentant et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Le Conseil municipal n'ayant pas à ce jour désigné de Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent (ce qui ne présente aucun caractère obligatoire), il est invité à constituer une Commission d'Appel d'Offres spécifique pour permettre l'attribution de ce marché d'assurance.
L'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres doit intervenir par un vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'Assemblée.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260907-2026_090-DE

Après appel de candidature, une seule liste se porte candidate constituée de : Mme Aude BAREL, M. Hervé CHILOU, M. Mohamed EL YAZIDI, M. Erwan LE VAILLANT, M. Louis TALLENDIER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte**, à l'unanimité, de ne pas procéder par un vote au scrutin secret pour désigner les membres de la Commission d'appel d'offres qui sera appelée à choisir le titulaire du futur marché d'assurance « risques statutaires » de la Commune à compter du 1er janvier 2027.
- **Retient,** à l'unanimité, l'unique liste candidate à cet effet.

La Commission d'appel d'offres qui sera appelée à choisir le titulaire du futur marché d'assurance « risques statutaires » de la Commune, à compter du 1er janvier 2027, sera donc constituée de : M. Arnaud GUINARD, Maire (ou son représentant), Mme Aude BAREL, M. Hervé CHILOU, M. Mohamed EL YAZIDI, M. Erwan LE VAILLANT, M. Louis TALLENDIER.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

